

Le Courrier des Opelousas

Vol. XXIV.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

No. 15.

OPELOUSAS:

SAMEDI matin, 13 JANVIER, 1877.

Il y a eu le 8 rochant un grand meeting à Natchitoches pour délibérer sur la situation de l'Etat et les affaires d'intérêt public.

Nous prenons la liberté de rappeler à nos amis, à nos lecteurs et au public en général, que dorénavant, la loi leur permettra de faire publier leurs avis judiciaires (ventes de successions, tableaux etc. ventes de Shérif, etc.) dans le journal qui leur fera plaisir, et que nous serons heureux de recevoir une partie de l'encouragement qu'une loi arbitraire nous a soustrait depuis huit longues années.

Nous publions ailleurs la loi qui prend effet à dater du 1er Janvier.

Ceux de nos abonnés qui verront, vis-à-vis de leurs noms, une croix (X) au crayon bleu, comprendront qu'ils doivent en plusieurs années d'abonnement; et ils sont respectueusement priés de venir régler avant le 1er Février prochain. Après cette époque, nous serons naturellement forcés de placer tous nos comptes entre les mains d'un avocat pour en faire le recouvrement.

L'inauguration du gouverneur Nicholls.

Extrait de l'Abécille de la N. O. du 9 Janvier. Le gouverneur élu de la Louisiane, Francis T. Nicholls, a été inauguré hier, en présence de vingt mille citoyens rassemblés dans la salle St. Patrick et sur la place Lafayette. Jamais peut-être, à la Nouvelle-Orléans, on n'avait vu un pareil enthousiasme.

Dans la matinée le ciel était sombre et couleur d'ardoise, mais vers une heure de l'après-midi, au moment même de l'inauguration, tous les nuages se sont dissipés et le soleil s'est montré dans toute sa splendeur.

Est-ce un présage heureux? Nous ne pouvons l'augurer.

Il faut dire que la ville était en fête hier; des drapeaux avaient été suspendus aux balcons, et tout ce que la ville compte d'hommes respectables se trouvaient dans la salle St. Patrick et sur la place Lafayette, sans compter nombre de dames, qui étaient venues, elles aussi, faire acte de patriotisme, et saluer de leurs applaudissements les élus du peuple.

Tous ceux qui ont assisté hier à la cérémonie d'inauguration ont dû remarquer comme nous l'air de satisfaction qui régnait sur tous les visages. C'est que malgré les menaces du présent l'espoir est au fond du cœur de tous les vrais Louisianais. On se dit que nos jours d'épreuve sont passés et qu'après plus de huit années de lutte et de souffrance, nous allons enfin, grâce au gouverneur Nicholls et au lieutenant-gouverneur Wiltz, goûter le repos, la paix, le bonheur.

Une nouvelle ère luiit pour la Louisiane. L'hydre de la corruption est terrassé et le règne de l'honnêteté a commencé.

Sur la première page du N. O. Democrat du 2 Janvier 1877 on peut admirer les portraits de J. Madison Wells, Thomas C. Anderson, L. Casanave et L. M. Kenner. Le premier de ces personnages, quoique issu d'une famille honnête et respectable est qualifié de menteur et concessionnaire; comme collecteur de taxes il a seulement volé \$12,000. Le second était, dans son jeune âge, un joueur de profession, un grec du plus bel et notable acabit. Ce titre lui fait chasser de la paroisse Rapides pour aller s'établir dans la paroisse St. Landry où il est devenu un policier du plus bas étage. Comme tel, il vola \$80,000, en sa capacité de président de la compagnie de navigation des Bayous Bonif et Crocodile.

Le troisième est un idiot qui cherche la popularité dans le parjure. Quant au quatrième, il a reçu une commission de l'usurpateur Kellogg pour voler les votes populaires; c'est avec le produit de ces vols grassement salariés que ce personnage a établi une maison de jeu où tous ses pareils se donnent rendez-vous. C'est dans ce bouge que les Kelloggiates et Packardistes complètent la ruine de la Louisiane. — Sentinelle de Thibodaux.

UN AUTRE CAMOUFLET à KELLOGG. — M. James Andrews, d'Alexandrie, a renvoyé à l'usurpateur Kellogg une commission d'avocat de district que celui-ci lui avait adressée, conformément à une déclaration d'élection par le Bureau des retours. M. Andrews a la loyauté de reconnaître qu'il n'a pas été élu, ou de reconnaître qu'il n'a pas été élu, ou de reconnaître qu'il n'a pas été élu.

Le refus d'une commission qui n'a pu lui être accordée qu'en violation de la loi. "Il ne peut, dit-il, accepter un emploi conféré par un bureau qui annule une élection par le peuple qui a été réglée et légal sous tous les rapports." — Abeille, 7.

Le général Sherman a reçu des dépêches l'informant que le général Miles, après son dernier conseil avec Sitting Bull, a atâqué et défilé les Sioux, qui se sont dispersés le long du Yellowstone, dans la direction de Fort Peck, où beaucoup ont cherché un refuge. L'opinion du général Miles est que la guerre Sioux est finie pour plusieurs années, et que tous les hostiles auront fait leur soumission avant le printemps. — Le National de St. Paul, Minn.

Les contribuables de la Caroline du Sud ne reconnaissent pas d'autres autorités légales que le gouverneur Hampton. Les contribuables de la Louisiane ne reconnaissent pas d'autres autorités que celles du gouverneur Nicholls.

On dit toujours qu'il faut fermer l'oreille à la calomnie. Mieux vaudrait fermer la bouche.

Adresse au Peuple de la Louisiane par l'Assemblée Générale.

A l'époque fixée par la Constitution, les membres de l'Assemblée Générale de cet Etat se sont réunis à la Maison d'Etat dans le but de s'assembler dans les salles de la Législature. Ils ont trouvé la bâtisse occupée par les troupes des Etats-Unis et la police métropolitaine sous les ordres de l'écuyer.

La bâtisse était mise sur le pied de guerre barricadée et gardée, malgré le fait patent qu'une paix parfaite régnait à la Nouvelle-Orléans et dans tout l'Etat.

Le chef du pouvoir exécutif de l'Etat, au mépris des droits et des privilèges de la Législature — l'une des branches égales du gouvernement — a assumé de passer jugement, sur les qualités, sur l'élection et sur les titres des membres de l'Assemblée Générale. Il a placé, à la seule porte de la Maison d'Etat qui ne fut pas barricadée, un membre de son état-major appuyé par un détachement de police, et cet officier d'état-major, non content d'interdire l'entrée à ceux qui réclamaient des sièges dans l'Assemblée, a, en vertu de ses instructions, donné des ordres pour n'admettre que les membres qui montraient des certificats émis par le secrétaire d'Etat, servant les ordres du Bureau des retours, et pour refuser admission à tous ceux des membres qui n'auraient pas avoir été élus d'après les retours officiels des commissaires d'élection.

Dans ces circonstances, prenant en considération la condition critique des affaires publiques, à la fois dans l'Etat et dans toute l'Union, les membres de l'Assemblée sont arrivés à la conclusion de ne pas s'ouvrir un chemin par la force dans la Maison d'Etat, ce qui aurait amené un conflit, et ils se sont retirés et ont allé organiser l'Assemblée Générale à la salle St. Patrick.

Pour que l'ouvrage commis puisse être apprécié, il convient de rappeler les événements de la dernière campagne.

La convention de Baton Rouge le parti démocrate a choisi, comme chef de parti, le général Francis T. Nicholls et l'honorable Louis A. Wiltz. Le programme adopté avait pour base la reconnaissance et la protection complète de tous les droits, privilèges et immunités civiles et politiques de tous les citoyens des Etats-Unis. Les candidats eux-mêmes ont carrément adopté ce programme et une élection libre, loyale et impartiale était la politique générale et avouée du parti.

D'un autre côté, les candidats républicains, l'honorable S. B. Packard et l'honorable C. C. Antoine, et beaucoup d'autres républicains tenus en haute estime dans les cercles républicains, ont fait une tournée complète dans les divers paroisses de l'Etat et des télégrammes quotidiens adressés au N. O. République, proclamaient la marche triomphale de l'Assemblée législative qui accompagnait le candidat aux fonctions de gouverneur dans son parcours de l'Etat dans tous les paroisses, et donnait des comptes rendus brillants sur les milliers de républicains et de démocrates qui assistaient avec empressement aux meetings nombreux.

Jusqu'au jour de l'élection, il ne s'est élevé aucune plainte sur une intimidation qui aurait affecté la conduite générale de l'élection.

Le mécanisme de l'enregistrement et de l'élection était entièrement sous le contrôle des meneurs républicains, leurs adversaires n'ayant pas voix au chapitre, et les preuves montrent que les républicains ont usé et abusé de ces avantages.

Leurs intérêts et ceux de leur parti ont été sacrifiés à un intérêt personnel. Malgré cela, le vote qui a été compté est d'un million de plus qu'il y avait en 1868, c'est-à-dire plus qu'il n'en avait jamais été donné dans l'Etat, et il est sorti du scrutin une majorité démocratique conservatrice dans chacune des Chambres de l'Assemblée Générale.

Il n'est pas prétendu, même maintenant, que le jour de l'élection il y ait eu aucune intimidation aux polls ou dans les voisinages.

Les républicains ayant le contrôle absolu du mécanisme de l'enregistrement et de l'élection, ne peuvent accuser de fraude leurs adversaires, ce sont ces derniers qui portent cette accusation contre les premiers.

Leur grief allégué, que des paroisses, où il y avait une majorité de votants de couleur enregistrés, ont donné une majorité démocratique au scrutin, est basé sur l'assertion que les votants de couleur n'ont pas le droit de penser par eux-mêmes et que leur fortune politique est entièrement et pour toujours liée à celle du parti républicain, auquel ils doivent comme race une aveugle fidélité.

La vérité est que les Louisianais de couleur, comme le reste de la population, ont souffert de la mauvaise administration des républicains, qu'ils ont été privés de ce qu'ils appréciaient le plus, l'éducation; que le péculat des fonds d'école dans tout l'Etat, par les fonctionnaires républicains, a détruit le système des écoles gratuites; à quoi il faut ajouter l'amère expérience de la banqueroute de la Banque des Affranchis.

Faut-il s'étonner qu'un grand nombre de gens de couleur ont franchi la ligne de démarcation de couleur, ont fourni des orateurs aux mass meetings démocrates, ont pris une part active à la campagne et ont voté pour les candidats démocrates conservateurs? Ils ont puissamment aidé à assurer le triomphe de ce parti aux polls en novembre dernier.

Le résultat n'a pas été mis tout d'abord en question, bien qu'on tint en réserve l'histoire du Bureau des retours. Mais la majorité était si forte et les prétendus griefs si peu nombreux et si incertains, qu'aucune appréhension ne semblait devoir être conçue. Mais quand, au bout de quelques jours, il apparut que les votes électoraux de la Louisiane étaient nécessaires pour porter le gouverneur Hayes à la présidence, un changement soudain s'est manifesté dans les conciles des républicains de la Louisiane. La fabrication d'outrages a été immédiatement mise en opération, afin de changer le résultat patent de l'élection par les procédés familiers au Bureau des retours.

Nous ne nous proposons pas en ce moment de passer en revue la conduite scandaleuse de ce bureau; cette tâche est réservée à un comité du Sénat et à celui de la Chambre des Représentants qui siègent actuellement à la Nouvelle-Orléans.

Il est indispensable, cependant, de signaler l'inspiration du Bureau des Retours lorsqu'il entreprend de "juger des qualités, de l'élection et des retours des membres de l'Assemblée Générale" — droit qui appartient exclusivement à la Législature elle-même, en vertu de l'art. 34 de la Constitution, et que même la loi qui crée le Bureau des Retours donne exclusivement à l'Assemblée Générale.

Le Bureau des Retours a exercé des fonctions judiciaires dans tous les cas, sans aucune distinction de couleur, en comptant les retours d'élection. La loi en vertu de laquelle il réclame cette prérogative est une violation flagrante de la Constitution (art 94) qui déclare que "aucun pouvoir judiciaire ne sera conféré à des officiers quelconques autres que ceux qui sont nommés et jugés par les juges d'appel élus dans les offices créés par la loi".

Le Bureau des Retours a agi en juge contrairement aux articles 16, 31, 32 et 94 de la Constitution. En présence d'une aussi monstrueuse violation, les avocats ont en vain fait observer que l'exercice de semblables pouvoirs était inconstitutionnel; qu'il violait le Bureau de la puissance de se perpétuer — puissance que pourrait peut-être avoir un seul de ses membres; que le Bureau se constituait la Législature de l'Etat et ne reconnaissait, en fait d'autorité, que ses propres créations; qu'il violait la Constitution, et en combattait le dessein, en vertu de l'article 42 de la Constitution, de compléter les votes donnés pour le gouverneur — votes déjà comptés par le Bureau lui-même; que l'Exécutif ainsi investi, désigné par le consentement d'un Sénat déclaré élu de la même manière, les juges de la Cour Suprême et tous les autres officiers exécutifs de l'Etat; qu'enfin sous les auspices du Bureau des Retours mises à l'œuvre par l'Exécutif de l'Etat, au mépris des lois fédérales, il n'existant plus dans l'Etat une forme républicaine de gouvernement.

A la dernière élection, on eût dû compiler les retours officiels des commissaires et laisser à l'Assemblée générale le devoir de juger des qualités, de l'élection et des retours des membres. Mais le Bureau, enlevant les retours officiels des commissaires et prenant illégalement le rapport du sous-intendant pour base de ses actes, s'est constitué l'Assemblée Générale en excluant certains membres élus, et en déclarant élus un autre nombre de personnes que celui qui a été élu à ces places. Le Bureau des retours, après avoir formé l'Assemblée générale, usurpe les fonctions qui sont du ressort de la Législature quand elle est dûment organisée, c'est-à-dire "de déclarer, de compter, les votes et de déclarer" le résultat de l'élection pour le poste de gouverneur et celui de lieutenant-gouverneur. Il a examiné et compté les votes annoncés par les sous-intendants d'élection et proclamé officiellement qui sont le gouverneur et le lieutenant-gouverneur. Et le corps légal, qui est la création du Bureau des retours, a proclamé l'élection de S. B. Packard et de C. C. Antoine, se constituant ainsi à la décision arbitraire de son auteur!

L'Assemblée Générale, ayant obtenu les retours officiels des commissaires d'élection de tous les polls de l'Etat, et les rapports officiels des sous-intendants et sous-intendants assistants de toutes les paroisses, a procédé, au jour fixé par la Constitution, à l'examen et au compte des votes, ainsi que le veut la loi; elle a déclaré officiellement que Francis T. Nicholls, lieutenant-gouverneur de la Louisiane.

Le bon peuple de l'Etat est donc infilé, sans distinction de couleur ou d'affiliation politique, à soutenir le gouvernement légal qui a élu en novembre 1876. Qu'il méprise le corps illégal qui se réfugie derrière les soldats et la police, dans une édifiée barricade. Qu'il ne paie pas de taxes à des percepteurs désignés par une semblable organisation, et qu'il le frappe tout d'abord d'impunité.

Qu'il soit calme et patient, car le jour de la délivrance n'est pas loin.

Un Drame à Nice.

Tout Nice est en émoi depuis trois jours, et on ne parle que de l'assassinat de la comtesse Erdody.

La comtesse Erdody était d'une beauté remarquable et d'une extrême élégance; blonde aux yeux bleus, bien connue dans le demi-monde sous le nom de Laure Katerk et âgée d'environ trente ans. Depuis deux années, elle s'était liée avec un Roumain, nommé Mastelloni, qu'elle avait connu à Bade, Grand, fort, la moustache et les cheveux noirs, très élégant, Mastelloni révisait le type du beau témoin italien. Il avait trente quatre ans, et depuis longtemps était un des habitués de la saison de Nîce et de Monaco.

La comtesse Erdody possédait une maison, malgré de nombreuses brèches qu'elle avait faites — surtout, dit-on, depuis sa liaison avec Mastelloni — une certaine fortune. Celui-ci lui offrit de l'épouser. Elle refusa. De là une haine, il y a deux mois. Le 10, Mastelloni revint à Nîce, et le lendemain soir, il se présenta chez la comtesse Laure.

Comme elle avait un de ses amis en visite chez elle à ce moment, elle quitta la salon et alla ouvrir elle-même, laissant son premier valet en compagnie de son maître. Mastelloni chercha à l'entraîner dans la salle à manger. Comme elle résistait, il l'y poussa, et ferma sur lui la porte à clef. La femme de chambre, qui avait quitté le salon, surveilla l'entrée de derrière une porte voisine.

La comtesse était assise, et Mastelloni lui parlait avec animation.

Tout à coup la comtesse s'écria: "Laissez-moi sortir; je veux m'en aller."

Au même moment, deux détonations retentirent. La femme de chambre laissa d'un coup de poing une vitre de la porte et vit sa maîtresse étendue à terre, baignant dans son sang et se débattant dans des convulsions horribles. Elle avait été atteinte au-dessous de l'œil, et mourut trois heures après, sans avoir repris connaissance.

Mastelloni s'était tiré un coup de revolver dans la bouche. Transporté à l'hôpital, il est mort après qu'on lui eût extrait de la bouche, logée dans la gorge.

On s'empare déjà très activement de la cinquième édition de la gloire de Bismarck.

Nous apprenons, tant de la France que de l'étranger, que de plus en plus les républicains ont peur de l'épave et que partout on recueille des débris d'argent et de des dons précieux, qui sont déposés à cette époque aux pieds du Vierge de Jésus-Christ.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Le 21 mai, anniversaire de la proclamation de la République, tous les candidats des divers partis ont promis de se réunir dans la basilique de St. Pierre aux Liens.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 13 Janvier 1877.

Opelousas, Paroisse St. Landry,